



December 24, 2013

MEMORANDUM TO:

Canadian Produce Marketing Association
Canadian Horticultural Council
Fruit and Vegetable Dispute Resolution
Corporation
Customs Brokers Association
Food Processors of Canada
Canadian Association of Importers and
Exporters Inc.

SUBJECT: Beyond the Border Agri-food
Pilot for Onions

Under the Beyond the Border (BtB) Action Plan, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is responsible for exploring an "agri-food pilot" aimed at lowering inspection rates for grade verification for US grown apples, onions and potatoes imported from the United States (US).

From the results of the scoping analysis of Phase I, onions have been selected as the commodity for the pilot for Phase II. Revised Canadian import requirements for onions will come into effect on January 20th, 2014 and will remain in effect until April 30, 2014 with the possibility of extension until October 31, 2014. The pilot will include US grown onions that are marketed fresh to consumers or are intended for further processing/repacking (in bulk).

Onions imported to Canada from the US will still be required to meet the minimum grade, labelling and packaging requirements according to the *Fresh Fruit and Vegetable Regulations*; however during this time period, inspection/certification by USDA (USDA

24 décembre 2013

NOTE DE SERVICE À L'ATTENTION DE:

Association canadienne de la distribution de fruits et légumes
Conseil canadien de l'horticulture
Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes
Association des courtiers en douanes du Canada
Fabricants de produits alimentaires du Canada
Association canadienne des importateurs et exportateurs inc.

SUJET: Initiative Par-delà la frontière - Pilote agroalimentaire sur les oignons

Dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée d'étudier un « projet pilote agroalimentaire » visant à réduire les taux d'inspections de la qualité pour les pommes, les oignons et les pommes de terre cultivés et importés des États-Unis.

D'après les résultats de l'analyse exploratoire de la Phase I, les oignons ont été sélectionnés en tant que produit pour le pilote de la Phase II. Les exigences canadiennes révisées en matière d'importation des oignons entreront en vigueur le 20 janvier 2014 et le resteront jusqu'au 30 avril 2014 avec la possibilité de prolongation jusqu'au 31 octobre 2014. Le projet pilote portera sur les oignons qui sont cultivés aux États-Unis et commercialisés à l'état frais aux consommateurs ou destinés à la transformation alimentaire ou au réemballage (en vrac).

Les oignons importés au Canada en provenance des États-Unis demeureront assujettis aux exigences minimales en matière de qualité, d'étiquetage et d'emballage, conformément au *Règlement sur les fruits et les légumes frais*. Toutefois, au cours de cette période, l'inspection

inspection certificate [FV-205]) or CFIA (custom clearance inspection) will not be required for US grown onions. Onions grown in a country other than the US and imported from a US distributor (not in bond) into Canada will still require an FV-205 or a Conditional Release (followed by a custom clearance inspection) in order to be compliant with Canadian import requirements.

The procedures for Ministerial Exemptions will be revised to reflect this change in the "Guidelines for Requesting and Administering Ministerial Exemptions for Fresh Fruit and Vegetables". Because USDA will no longer be certifying bulk US grown onions for export to Canada, Ministerial Exemptions will no longer be forwarded to USDA; therefore, applicants must ensure that the original Ministerial Exemption is at the Canadian point of entry for each load entering Canada. The CFIA will continue to monitor Ministerial Exemption loads to ensure they meet the conditions of the exemption.

For any issues pertaining to the quality of imported onions (prepackaged, master or shipping containers) during this time frame, importers may contact CFIA's Destination Inspection Service (DIS) to request an inspection for dispute resolution purposes at: <http://www.inspection.gc.ca/food/fresh-fruits-and-vegetables/quality-inspection/dis/eng/1303744846703/1303744928454>:

- West (604)-666-4758
- Ontario (289)-247-4062
- East (514)-869-6031

et la certification par le département américain de l'Agriculture (certificat d'inspection [FV-205]) ou l'ACIA (inspection de dédouanement) ne seront plus obligatoires pour les oignons cultivés aux États-Unis. Les oignons cultivés dans un pays autre que les États-Unis et importés au Canada d'un distributeur américain (et non sous caution) devront être accompagnés d'un FV-205 ou d'une main levée conditionnelle (suivie d'une inspection de dédouanement) afin de respecter les exigences canadiennes en matière d'importation.

Il est à noter que les procédures d'exemptions ministérielles seront révisées afin de refléter ce changement dans les « Lignes directrices relatives à la demande et au traitement des exemptions ministérielles pour les fruits et légumes frais ». Par ailleurs, les exemptions ministérielles ne seront plus transmises au département américain de l'Agriculture étant donné que ce dernier ne certifiera plus les oignons en vrac cultivés aux États-Unis destinés à l'exportation au Canada. Les demandeurs devront donc veiller à ce qu'un original du formulaire d'exemption ministérielle se trouve au point d'entrée au moment prévu pour l'entrée de chaque chargement au Canada. L'ACIA continuera toutefois à surveiller les chargements faisant l'objet d'exemption ministérielle pour s'assurer qu'ils en respectent les conditions.

Pour toute question sur la qualité des oignons importés (contenants préemballés, emballage de groupage ou d'expédition) durant cette période, les importateurs peuvent contacter le Service d'inspection à destination (SID) de l'ACIA et demander une inspection à des fins de règlement des différends. Voici ses coordonnées: <http://www.inspection.gc.ca/aliments/fruits-et-legumes-frais/inspection-de-la-qualite/sid/fra/1303744846703/1303744928454>:

- Ouest (604)-666-4758
- Ontario (289)-247-4062
- Est (514)-869-6031

Should you require further information, please do not hesitate to contact the Fresh Fruit and Vegetable Program Specialist in your area.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le spécialiste du programme des fruits et légumes frais dans votre région.



Kevin Smith

National Manager / Gestionnaire national
Processed Products, Maple, Honey, and
Fresh Fruit and Vegetable Quality /
Produits transformés, érable, miel et
qualité des fruits et légumes frais

cc. Area Program Specialists / Spécialistes du programme des centres opérationnels
Destination Inspection Service / Service d'inspection à destination
National Import Service Centre / Centre de service national d'importation